



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DU CONTRÔLE DE LEGALITE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

**Installations classées
pour la protection de l'environnement**

A V I S

Par arrêté préfectoral n° DIPPAL-B3/2012-214 du 18 décembre 2012, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) générés par la société « Les Laboratoires MSD-CHIBRET » sur la commune de Saint-Germain-Laprade est approuvé.

Ce plan vaut servitude d'utilité publique. Il devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Germain-Laprade.

Le texte complet de l'arrêté peut être consulté en mairie de SAINT-GERMAIN-LAPRADE, à la Direction départementale des territoires de la Haute-Loire, au siège de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, à la préfecture de la Haute-Loire (DIPPAL- BCLAJ) et par voie électronique sur le site internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Auvergne.